

Service Incendie - Aménagement de locaux - Financement complémentaire

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Depuis plusieurs années, M. DESBORDES loue à la Ville, au 16 rue de Dole, un garage destiné au stationnement des véhicules techniques du Service Incendie.

Le bâtiment d'habitation, proche du garage et qui appartient également à cette personne, vient d'être récemment loué par la Ville.

Ce pavillon sera réaménagé afin d'être utilisé comme logement de fonction.

Le montant des travaux s'élève à 270 000 F.

Les travaux seront réalisés à la fois par les ateliers municipaux et par des entreprises.

Les dépenses seront imputées sur des crédits inscrits au chapitre 900.1/232.00517 (33000) qu'il sera nécessaire de compléter par un transfert de 100 000 F du chapitre 922/29.00516 (20200) «dépenses imprévues».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.